

FRANCE

16^{ème} session de la Commission du développement durable Débat thématique sur la désertification 7 mai 2008, après-midi

Seul le prononcé fait foi

Intervention de : M. Moncef Follain, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction des Nations Unies et des organisations internationales, Point focal national sur la désertification.

Monsieur le Président,

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

L'engagement de la France sur la lutte contre la désertification est ancien. Comme vous le savez la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a été signée à Paris en 1994.

Ces dernières années, notre engagement en faveur de la lutte contre la désertification s'est encore renforcé, pour trois raisons :

- D'abord, la nécessaire réponse au défi climatique : la lutte contre la désertification est une des voies de l'adaptation au changement climatique, particulièrement en milieu rural., En outre, les potentialités de réduction des émissions de carbone liée à la mise en valeur des terres restent, à ce stade, largement sous-estimées. A ce titre, la France appelle à développer les synergies entre les Conventions désertification et climat ;

- Ensuite, les risques globaux qui naissent des progrès de la désertification : qu'il s'agisse de la compétition pour les ressources naturelles, des déplacements de populations, de la fragilisation des communautés locales puis des Etats, la désertification porte en elle des risques de tension susceptibles de menacer, dans certains cas, la paix et la sécurité internationale.

- Enfin, comment ne pas voir que la question de la sécurité alimentaire ne pourra être résolue, entre autres, qu'en adoptant des politiques résolues en matière de lutte contre la désertification.

En raison des liens de solidarité qui unissent la France et les pays affectés de l'Afrique sahélienne et subsaharienne, nous sommes particulièrement sensibilisés sur ces questions.

Monsieur le Président,

Au plan national, la France consacre environ chaque année 40 millions d'euros à la lutte contre la désertification. Il s'agit uniquement de coopération au développement, la France n'étant pas un pays déclaré affecté. Ces montants s'ajoutent à la contribution obligatoire au budget de la Convention.

Ces actions sont désormais menées dans le cadre d'un « document d'orientation stratégique » qui fixe le cadre des actions de tous les acteurs concernés.

La stratégie française se décline sur plusieurs niveaux : international, régional, national et local.

Elle comprend des actions de :

- soutien aux organes de la Convention, renforcement des capacités des pays du Sud (appui à la recherche, formation à la négociation et à la définition de projets) ;

- appui à la structuration régionale en Afrique à travers notamment l'Observatoire du Sahara et du Sahel, OSS et le Comité Permanent Inter états de Lutte contre la sécheresse dans le Sahel, CILSS ;

- soutien aux projets portés par la société civile. L'Agence française de développement (AFD) et le Fonds Français pour l'environnement Mondial (FFEM) financent des opérations de réhabilitation des milieux naturels, d'aménagements des bassins versants, de développement agricole et d'élevage durable, de foresterie et de gestion intégrée des ressources en eau, d'agro-écologie, qui participent à la fois à la lutte contre la désertification, à la préservation de la biodiversité, à l'adaptation au changement climatique et à la sécurité alimentaire.

De manière remarquable, les scientifiques et les ONG ont été associés très tôt à la définition et à la mise en œuvre de la politique française en la matière. La stratégie

française en matière de lutte contre désertification est de ce fait l'un des meilleurs exemples de coopération interministérielle dans le domaine du développement et de l'environnement en France. Elle a été réalisée en étroite concertation avec la communauté scientifique et la société civile représentée par les ONG françaises travaillant dans le domaine de la LCD. La lutte contre la désertification a ainsi été un sujet pionnier pour associer la société civile aux initiatives publiques. En témoignent le forum organisé à Montpellier en 2006 qui a réuni 200 ONG, ou l'atelier scientifique de Rome sur l'investissement dans les régions arides. Cette démarche participative est en pleine adéquation avec les dispositions de la CNULCD en matière de concertation avec la Société Civile.

Monsieur le Président,

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification est l'outil pertinent pour coordonner l'action internationale sur ces sujets. Pour ces raisons, la France ne ménagera pas ses efforts pour le succès de la nouvelle stratégie décennale de la Convention, qui a son plein soutien. En particulier, nous voulons contribuer au renforcement scientifique de la Convention et, avec nos partenaires européens, nous veillerons à ce que des avancées en la matière soient enregistrés lors de la réunion d'Istanbul en novembre prochain.

De manière plus large, nous militerons pour que la question de la gestion des terres prennent toute sa place au sein de l'agenda international.

La France poursuivra aussi ses investissements dans les pays en développement affectés en matière de lutte contre la désertification et de réhabilitation des terres dégradées, qui participent à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Je vous remercie./.